



Genève, le 7 juin 2010

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Genève se donne un cap pour la législature 2010-2013

« Donner un cap » : le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a présenté le premier programme de législature de son histoire. Un document de 32 pages détaillant, en 10 chapitres, les objectifs de la législature 2010-2013. Après quatre années marquées par le redressement de ses finances, le canton de Genève se consacrera à d'ambitieux projets structurants destinés à assurer sa prospérité durable. Consciente de sa responsabilité à l'égard de la population et en tant que siège de nombreuses organisations internationales, Genève renforcera la sécurité, combattrà la précarité et favorisera un développement dynamique et respectueux de l'environnement.

Le programme de législature se fonde en grande partie sur le discours prononcé le 7 décembre 2009 en la Cathédrale Saint-Pierre par le Président du Conseil d'Etat, qui fixe les grandes orientations. Le Conseil d'Etat a affiné ces objectifs au cours des derniers mois et a défini les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ainsi que le calendrier. Tous ces éléments figurent dans une « feuille de route » qui doit permettre au Grand Conseil, à l'administration et à chaque citoyen de mesurer la cohérence des actions du gouvernement et de contribuer à sa mise en oeuvre.

Le programme de législature se décline en 10 chapitres :

- la formation ;
- les personnes âgées, la solidarité et la santé ;
- l'environnement et l'énergie ;
- l'urbanisme, le logement et la politique de la ville ;
- la sécurité publique ;
- la mobilité ;
- les finances et les impôts ;
- l'économie, l'emploi et le travail ;
- la Genève Internationale et les droits humains ;
- les autorités, la gouvernance et l'administration.

Il fait encore l'inventaire des grands chantiers dont la présente législature verra le début, en particulier la liaison ferroviaire CEVA, la poursuite du développement du réseau de trams, le futur nouveau terminal à l'Aéroport international de Genève ou la nouvelle plage des Eaux-Vives.

Le Grand Conseil avait voté à l'unanimité, le 23 mai 2008, une modification de la loi portant règlement du Grand Conseil et de la République et canton de Genève (B 1 01). Cette loi requiert que le Conseil d'Etat présente, dans les six mois suivant sa prestation de serment, son programme de législature. Le programme de législature, imprimé à 2000 exemplaires, est disponible en version électronique sur le site www.ge.ch/conseil_etat.

Pour tout complément d'information :

M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, DSE, ☎ +41 (0)22 546 54 00.